

The press review

16-31 March 2015

Prepared by Transparency International Luxembourg

Disclaimer

Cette revue de presse est compilée par Transparency International Luxembourg. Les idées et opinions exprimées dans les articles cités sont fournies à titre d'information uniquement et ne représentent pas les idées et opinions de Transparency International Luxembourg, qui s'en distance formellement. La véracité et l'exactitude des documents repris ou cités dans cette revue de presse n'a pas été confirmée par Transparency International Luxembourg. Pour toutes questions concernant ce service, nous vous prions de bien vouloir contacter notre bureau au numéro de téléphone 26 38 99 29 ou par e-mail au secretariat@transparency.lu.

Information importante « hotline anti-corruption »

Nous vous rappelons que nous avons mis en place une « hotline » qui permet d'obtenir aide et assistance gratuite pour les particuliers pour tout fait constitutif de corruption au sens large ou de trafic d'influence (en tant que victime ou de témoin).

Vous pouvez nous joindre à cet effet par téléphone au numéro 26 38 99 29, par email info@transparency.lu ou alors directement en nos bureaux situés au 11C, Bd. Joseph II, Luxembourg.

NATIONAL NEWS

[HTTP://PAPERJAM.LU/](http://paperjam.lu/)

TRANSPARENCE FISCALE

La Suisse OK, le Luxembourg pas «spécifiquement traité»

16.03.2015 18:50

Par Véronique Poujol



De passage au Luxembourg en décembre dernier pour y rencontrer le ministre des Finances Pierre Gramegna, Pascal Saint-Amans avait laissé entrevoir une sortie de la non-conformité du pays.

(Photo: SIP - Charles Caratini)

Le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales s'est réuni ce lundi pour examiner les progrès de neuf juridictions dont la Suisse. Le Luxembourg n'en faisait pas partie. Et pour cause: l'OCDE n'a traité que les pays les plus «attardés» en matière de transparence.

Le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales a publié ce lundi neuf nouveaux rapports d'examen par les pairs – dont celui de la Suisse – qui, selon le communiqué qui en est sorti, «montrent que la

communauté internationale continue de progresser vers la mise en œuvre de la norme internationale d'échange de renseignements sur demande».

L'OCDE a estimé que les initiatives de la Suisse étaient «suffisantes» pour supprimer ce pays de la liste des juridictions «bloquées» dans le processus d'examen par les pairs (phase 1). Il s'agit désormais pour les examinateurs de déterminer si la juridiction «applique effectivement l'échange de renseignements sur demande». Leur verdict tombera au cours du second semestre 2016.

Et le Luxembourg? Son cas ne fut pas «spécifiquement traité» lundi lors de la réunion du Forum, contrairement à ce que laisse supposer une dépêche de l'AFP. Il y était indiqué que le Luxembourg, déjà passé en phase 2, c'est-à-dire à un stade de transparence plus avancé que la Suisse où ça bloquait jusqu'alors, «demeure 'non conforme', c'est-à-dire qu'il ne donne pas satisfaction dans la mise en œuvre concrète de sa législation anti-évasion fiscale».

Les clichés ont la vie dure

Il s'agit là d'un commentaire que d'aucuns jugeront «déplacé» et symptomatique des «clichés» sur le pays, car le communiqué de l'OCDE ne fait aucune référence au Grand-Duché.

Contacté par Paperjam.lu, le service presse de l'OCDE confirme que «le Luxembourg ne fut pas spécifiquement traité» mais que la décision sur sa conformité aux standards internationaux de transparence fiscale interviendra au cours du second semestre 2015, sans que l'on soit en mesure d'avancer une date précise.

Il est probable que le verdict tombe à l'automne lors de la grand-messe annuelle du Forum.

Et quoi qu'il en soit, le Luxembourg présente un degré d'avancée dans le monde de la transparence nettement plus poussé que la Suisse au regard des critères de l'OCDE. Pour schématiser, Berne vient maintenant de passer la phase 1, ce qui veut dire qu'elle a un cadre juridique permettant l'échange d'informations sur demande en ligne avec les standards de l'OCDE, une étape à laquelle le Luxembourg se trouvait déjà en 2011.

Une piquêre de rappel de la procédure d'examen par les pairs n'est pas inutile à ce stade. L'évaluation comprend deux phases: une première qui porte sur le cadre juridique et une seconde testant la pratique débouchant sur un examen de conformité que le Luxembourg a raté en octobre 2013 et qu'il est en train de repasser, le verdict étant attendu pour octobre ou novembre prochain. C'est d'ailleurs l'une des priorités que s'est fixées le ministre des Finances Pierre Gramegna à son arrivée rue de la Congrégation.

Il y aurait bon espoir que le pays obtienne, lors de sa session de rattrapage, une note satisfaisante, c'est-à-dire un «largement conforme». Pascal Saint-Amans, le directeur des affaires fiscales de l'OCDE, a laissé planer quelques espoirs en ce sens lors de sa venue au Grand-Duché en décembre dernier, où il a pris acte des progrès accomplis par le pays depuis un an.



DÉCISION DU GOUVERNEMENT

19 mars 2015 09:10; Act: 19.03.2015 10:23

Miltgen révoqué du Fonds du logement mais pas viré

LUXEMBOURG - Le gouvernement a bien décidé de révoquer le président du Fonds du logement soupçonné de «trafic d'influence» mais lui propose un autre poste.

La semaine dernière, le gouvernement avait déjà fait part de [son intention](#) de révoquer le président du Fonds du logement (FDL) Daniel Miltgen. Réuni mercredi en conseil, le gouvernement a avalisé cette révocation. Un nouveau président du Fonds du logement sera nommé «dans les meilleurs délais», indique le ministère du Logement.



Daniel Miltgen a été prévenu mercredi personnellement de la décision du gouvernement. (Photo: Editpress)

«M. Miltgen étant toujours premier conseiller de gouvernement au ministère du Logement, la ministre, après consultation du gouvernement, lui a proposé une nouvelle tâche», peut-on lire dans un communiqué publié ce jeudi matin. Contacté par *L'essentiel*, le ministère du Logement ne donne pas plus de détails sur cette nouvelle tâche mais précise seulement que Daniel Miltgen a demandé un délai de réflexion avant de l'accepter ou de la refuser.

Pour rappel, Daniel Miltgen est soupçonné de «trafic d'influence» dans le cadre d'un vaste projet immobilier privé à Leudelange. (FR/*L'essentiel*)

PAPERJAM BUSINESS ZU LËTZEBUERG LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE

La transparence totale des rulings sur les rails

18.03.2015 14:04

Par Jean-Michel Hennebert



Quelques mois après les révélations LuxLeaks, la Commission européenne entend mettre en place un nouveau système en matière de transparence fiscale pour les entreprises.

(Photo: Sven Becker)

La Commission européenne a dévoilé mercredi une série de mesures visant à lutter contre l'évasion fiscale. Pour éviter que des multinationales contournent l'impôt, les instances européennes veulent obliger les États membres à échanger systématiquement sur leurs décisions fiscales anticipées.

Après les annonces d'intention, la Commission européenne a dévoilé les éléments concrets, ce mercredi, de son paquet législatif consécutif à l'affaire LuxLeaks. Principale idée: modifier en profondeur le fonctionnement du système fiscal des États membres en mettant en place un système d'échange automatique d'informations sur les décisions prises par les administrations fiscales des 28 pays de l'UE. En clair, mettre en place de nouveaux éléments dans le puzzle de l'harmonisation fiscale à l'échelle européenne. «Tout le monde doit payer sa juste part d'impôts. Ce principe vaut pour les multinationales comme pour tout autre contribuable», a indiqué Valdis Dombrovskis, vice-président de la Commission européenne.

Pour y parvenir, l'exécutif européen entend obliger les administrations fiscales à échanger «tous les trois mois» avec l'ensemble de leurs homologues «un rapport succinct sur toutes les décisions fiscales en matière transfrontière qu'elles ont délivrées». Chaque État devra être en mesure de déterminer les cas de non double imposition ainsi que les éventuelles pratiques de concurrence déloyale. Et donc, d'«encourager une concurrence fiscale plus saine», selon le

communiqué de la Commission. Un message des plus clairs à destination des pays jouant sur leur fiscalité pour attirer sur leur territoire des multinationales.

Volonté d'abroger la directive sur la fiscalité de l'épargne

«Nous ne tolérerons plus les entreprises qui évitent de payer leur juste part d'impôts ni les régimes fiscaux qui permettent de tels comportements. Nous devons garantir que le lieu où les entreprises réalisent réellement leurs bénéfices est aussi le lieu où elles sont imposées», a précisé pour sa part Pierre Moscovici, commissaire européen chargé des affaires économiques et financières. «Mais il n'est pas question de faire le procès de ces rulings fiscaux», a-t-il ajouté. De son côté, le ministère des Finances précise que «le Luxembourg est favorable à ces propositions, car cela correspond à ce que nous souhaitons mettre en place, à savoir l'application des mêmes règles pour tous. Cela permettra certainement de mettre fin à certains préjugés et peut-être de constater que certains pays européens sont plus agressifs que nous en la matière.»

La Commission européenne a également annoncé sa volonté d'«abroger la directive sur la fiscalité de l'épargne», législation déjà destinée à lutter contre l'évasion fiscale. Jugeant que les dispositions envisagées dans cette directive étaient «dépassées» - l'UE ayant adopté entretemps «une législation plus ambitieuse en la matière qui prévoit un champ d'application maximal pour l'échange automatique d'informations sur les comptes financiers, y compris les revenus de l'épargne» -, les commissaires européens souhaitent «créer un cadre simplifié pour l'échange automatique d'informations financières» et «éviter toute insécurité juridique ou toute charge administrative supplémentaire pour les autorités fiscales et les entreprises». Autre chantier mis en route, celui de la création d'«une estimation fiable du niveau de fraude et d'évasion fiscales». Un travail statistique jugé nécessaire pour «mieux cibler les mesures destinées à lutter contre ces phénomènes».

Selon le calendrier dévoilé ce mercredi, le paquet législatif sera présenté au Parlement européen pour avis et au Conseil européen pour adoption «avant la fin de l'année 2015». Objectif: que les nouvelles règles fiscales entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2016. «Un vaste plan d'action sur la fiscalité des entreprises en Europe» devant pour sa part être d'ailleurs présenté «avant l'été». De quoi animer sérieusement les débats à Bruxelles, d'autant plus que cette annonce intervient à la veille d'une réunion du Conseil européen, réunion des chefs d'État et de gouvernement de l'UE...

Le CSV veut attaquer Meisch en justice

Outrés par les accusations de complicité dans l'affaire SchoolLeaks, les députés Martine Hansen et Félix Eischen réclament des excuses du ministre Claude Meisch. La menace de poursuites judiciaires est brandie.



Les sourires de la passation de pouvoirs au ministère de l'Enseignement supérieur entre Martine Hansen et Claude Meisch sont oubliés. (Photo : Isabella Finzi)

[SchoolLeaks](#), l'affaire de la fuite des sujets d'évaluation entrant dans l'orientation des élèves vers les filières de l'enseignement secondaire, n'a pas encore livré ses dernières (mauvaises) surprises. Après les propos sévères tenus lors du congrès du CSV, samedi (*lire notre édition d'hier*), la réponse du ministre de l'Éducation nationale, Claude Meisch, publiée dans nos colonnes dans le cadre de l' "[Interview du lundi](#)", a ranimé la flamme d'un clash qui s'est transformé hier en guerre ouverte entre le Parti chrétien-social et le ministre libéral de l'Éducation nationale.

Fait plutôt rare, les députés Martine Hansen et Félix Eischen étaient accompagnés, hier après-midi, lors d'un point presse organisé hâtivement, de leur avocat Me Georges Pierret pour monter au créneau et dénoncer les propos tenus par le ministre Claude Meisch et reproduits dans *Le Quotidien* d'hier.

L'hypothèse selon laquelle les deux députés chrétiens-sociaux auraient été "complices de la mise en scène" de l'affaire SchoolLeaks est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Également hier après-midi, le DP a volé aux secours de son ministre en reprochant au CSV un "coup monté" transformé en "jeu politique" dont les victimes sont les élèves.

> **Un avocat qui tacle le gouvernement**

"Depuis plusieurs jours, des choses sont insinuées contre nous (...) On ne peut pas accepter qu'on nous traite de complices et qu'on soit mis en relation avec des actes criminels. Nous ne sommes pas des complices et nous n'avons pas mis en scène un scandale. Nous n'avons fait que notre travail de député", a souligné, hier, Martine Hansen, se disant, tout comme son collègue Félix Eischen, outrée par les reproches formulés par le ministre.

"Notre honneur est mis en cause et c'est pourquoi nous exigeons des excuses de la part du ministre, sans quoi nous sommes prêts à lancer les poursuites judiciaires qui s'imposent", a poursuivi Martine Hansen, aux côtés de son conseiller juridique, qui en a remis une couche : "L'affaire aurait pu être banale, mais elle a été montée en épingle vendredi par le ministre Meisch et le Premier ministre (...) Le terme "complices" est complètement exagéré. Sans retrait de ses propos de sa part, on va examiner les possibilités d'attaquer le ministre Meisch en justice."

L'avocat a fait allusion à l'article 116 de la Constitution qui prévoit que la Chambre des députés dispose d' "un pouvoir discrétionnaire pour accuser un membre du gouvernement, et la Cour supérieure, en assemblée générale, le jugera, en caractérisant le délit et en déterminant la peine". Une plainte au civil, probablement pour diffamation, est une autre option étudiée par le CSV.

Ayant lancé dès le 16 mars une question parlementaire sur de possibles fuites, les deux députés se trouvent, selon eux contre leur gré, dans l'œil du cyclone, alors que le ministère de l'Éducation nationale est, toujours selon eux, lui aussi clairement fautif dans cette affaire. "L'envoi prématuré des questionnaires est le véritable scandale", a ainsi lancé Martine Hansen en soulignant que l'intention du ministre est clairement de "détourner l'attention du fond du problème".

"Et ce n'était certainement pas à nous d'informer le ministère sur ces failles. Le ministre n'a pas réagi alors qu'il était au courant des fuites", a poursuivi la députée en réponse aux reproches formulés par le DP.

Enfin, Félix Eischen a tenu à souligner que la source qui leur a appris les fuites n'était pas une des deux enseignantes ciblées dans cette affaire. "Notre source n'est pas l'auteur de ces infractions", a conclu le député. *David Marque*



TRANSPARENCE FISCALE

16 mars 2015 19:23; Act: 16.03.2015 19:35

L'OCDE adresse un bon point à la Suisse

L'organisation a estimé que la Suisse avait amélioré sa situation en terme de lutte contre la fraude fiscale. Concernant le Luxembourg, un rapport devrait être publié dans l'année.



L'OCDE publiera un rapport concernant le Luxembourg dans l'année. (photo: AFP)

La loi suisse est estimée «en conformité» avec les critères de l'OCDE en matière de lutte contre la fraude fiscale grâce aux «améliorations» apportées depuis 2011 sur le secret bancaire et l'échange d'informations, a annoncé l'OCDE lundi. L'Organisation pour la coopération et le développement économique autorise donc Berne à entrer dans la deuxième phase de surveillance: celle de l'application effective des nouvelles normes. La Suisse, mauvais élève du club des pays riches, n'avait pas donné satisfaction en 2011 et a donc fait l'objet d'une nouvelle évaluation, dont les résultats ont été publiés lundi. Berne a adopté en 2013 une nouvelle loi sur l'assistance administrative internationale et mis à jour toute une série de conventions. Elle dispose désormais de mécanismes d'échange de renseignements avec 127 juridictions dont 92 conformes à la norme internationale mise en place par l'OCDE.

«Au vu des mesures qu'elle a prises pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport de 2011, la Suisse est en mesure de passer à la phase 2», explique l'OCDE dans le rapport, un examen qui débutera au second semestre 2015. Seront alors évaluées «sa réaction aux décisions, aux facteurs sous-tendant les recommandations et aux recommandations elles-mêmes formulées dans le rapport, ainsi que la mise en application concrète du cadre juridique et réglementaire par les autorités compétentes». C'est une nouvelle étape dans le processus piloté par l'OCDE pour passer de la coopération entre administrations fiscales à une «norme internationale pour l'échange automatique de renseignements fiscaux», une norme largement inspirée de la loi américaine Fatca, qui impose l'échange automatique par le biais d'accords bilatéraux.

Le Luxembourg reste en phase 2

L'échange automatique de données fiscales est considéré comme l'arme la plus efficace contre la fraude, puisqu'il lève de facto le secret bancaire et met fin à l'arbitraire pouvant régner dans la coopération entre administrations fiscales. Restent dans les pays jugés non conformes Brunei, la Dominique, la Micronésie, le Guatemala, le Liban, le Libéria, les îles Marshall, Nauru, le Panama, Trinidad et Tobago et Vanuatu. La Mauritanie et le Salvador ont en revanche décroché leur passage à l'étape suivante.

Déjà passé en phase 2, le Luxembourg avait été classé «non conforme» en novembre 2013, c'est-à-dire qu'il ne donne pas satisfaction dans la mise en œuvre concrète de sa législation anti évasion fiscale. «Un rapport supplémentaire, afin d'évaluer si le Luxembourg a pris des mesures nécessaires pour améliorer cette évaluation, est maintenant en cours. Il devrait être publié au second semestre de cette année», a précisé ce lundi une porte-parole de l'OCDE auprès de «L'essentiel».

(L'essentiel avec AFP)



ANDORRE

16 mars 2015 13:59; Act: 16.03.2015 15:14P

Une banque visée par un scandale de blanchiment

Le secteur bancaire de la principauté d'Andorre est en pleine tempête avec pour première victime, à l'international, une filiale madrilène de la Banca Privada d'Andorra (BPA).



La BPA serait un intermédiaire facile des blanchisseurs d'argent en vue de faire passer par le système financier américain les recettes tirées du crime organisé, de la corruption et du trafic d'êtres humains. (photo: AFP)

Un des plus hauts responsables de la banque à Andorre, Joan Pau Miquel Prats, a été mis en examen lundi pour blanchiment d'argent et liens avec la mafia chinoise, et a été incarcéré. Une «situation extraordinaire», a annoncé à la presse le ministre des Finances, Jordi Cinca. Mais en Espagne, la filiale de la BPA Banco Madrid, a déposé le bilan suite à une «très forte détérioration financière (...) conséquence des importants retraits de fonds de clients», a annoncé lundi la Banque d'Espagne qui en a pris le contrôle le 10 mars. Cette filiale à 100% de la BPA depuis 2011 est spécialisée dans la gestion de fortunes, avec quelque 15 000 clients privés et institutionnels en Espagne. Gestionnaire d'un total de 6 milliards d'actifs, elle s'est vu suspendre ses activités.

À Andorre, où la BPA est gérée depuis le 10 mars par un trio de personnalités nommées par l'Institut National Andorran des Finances (INAF, le Trésor), des clients ont paniqué lundi matin. Des personnes en colère dans de longues files d'attente ont tenté de retirer leur argent et de fermer leurs comptes, a constaté une correspondante de l'AFP. Mais la banque a limité les retraits à 2 500 euros par personne, par compte et par semaine, a confirmé M. Cinca. Les actionnaires, représentant 82% du capital de la BPA, ont affirmé qu'il «n'existe pas de problème de solvabilité» dans cette

banque, dans un communiqué lundi. Ils veulent «trouver la meilleure solution dans les plus brefs délais». Pour ce faire, avec l'INAF qui a destitué le conseil d'administration de la BPA, les actionnaires souhaitent une réunion avec l'ensemble du secteur bancaire andorran.

Recettes tirées du crime organisé

M. Cinca a lourdement insisté sur la solvabilité des quatre autres banques qui suivent tous les standards internationaux d'échanges d'information: Crédit Andorrà, Morabanc, Andbank et Banc Sabadell d'Andorra. Le gouvernement, a-t-il aussi rappelé, s'est engagé, depuis la signature en 2009 des premières conventions d'échange d'informations fiscales, à la transparence, à la prévention du blanchissement et la principauté est régie par la régulation internationale. Le 13 mars, la notation d'Andorre a été abaissée par les deux agences de notation Standard and Poor's, à BBB, et Fitch, à B+, avec une «surveillance négative».

Cette tempête survient alors que le pays sort de nouvelles élections législatives, fin février, et attend un nouveau gouvernement. Il ne devrait pas beaucoup changer puisque le parti d'Antoni Martí est resté majoritaire. Les États-Unis ont frappé fort il y a une dizaine de jours. L'organisme du Trésor FinCEN (Financial Crimes Enforcement Network) a annoncé que «de hauts responsables corrompus de BPA, ainsi que des contrôles antiblanchiment trop lâches, ont fait de BPA un intermédiaire facile des blanchisseurs d'argent en vue de faire passer par le système financier américain les recettes tirées du crime organisé, de la corruption et du trafic d'êtres humains». Les opérations concernent des organisations criminelles en Russie et en Chine pour «des centaines de millions de dollars». Outre l'Espagne, la BPA est présente au Panama, au Luxembourg, en Suisse et en Uruguay.

(L'essentiel/AFP)

Déclaration de patrimoine de Serge Dassault : le parquet financier ouvre une enquête

Le Monde.fr | 17.03.2015 à 12h02 • Mis à jour le 17.03.2015 à 13h15

La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique a exprimé, mardi, un « *doute sérieux* » quant à « *l'exhaustivité, l'exactitude et la sincérité* » des déclarations du sénateur UMP Serge Dassault, « *en raison notamment de l'omission d'avoirs détenus à l'étranger* ».

Elle a transmis ces faits « *susceptibles de constituer des infractions pénales* » et l'ensemble du dossier au parquet financier qui a, sur le champ, décidé d'ouvrir une enquête préliminaire, confiée à l'office central de lutte contre les infractions financières et fiscales, a-t-on appris mardi par un communiqué du parquet financier. D'après [les informations de France info](#), M. Dassault aurait « *omis de déclarer deux comptes au Luxembourg* » sur lesquels figureraient plus de 10 millions d'euros.

Achat de voix

Le sénateur est par ailleurs mis en examen dans une enquête menée par des juges du pôle financier sur des achats de voix présumés lors des élections municipales de 2009 et 2010 à Corbeil-Essonnes, ville qu'il a dirigée de 1995 à 2009. Nous ne savons cependant pas pour l'instant s'il y a un lien entre ces deux affaires.

Les investigations portent sur des virements à l'étranger dont auraient bénéficié des intermédiaires dans le système d'achat de voix. Les juges disposent du témoignage d'un comptable suisse, proche de l'avionneur, qui raconte comment il a puisé pendant des années de l'argent sur des comptes au Liechtenstein, au Luxembourg ou en Suisse pour le remettre à Serge Dassault.

Au moins quatre autres députés dans le viseur

Créée fin 2013, quelques mois après l'affaire Cahuzac et la démission puis la mise en examen de l'ancien ministre du budget pour « blanchiment de fraude fiscale », la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique a pour but d'éviter un nouveau scandale relatif au patrimoine et aux intérêts des responsables publics.

Lire : [Dassault, Carrez : comment la Haute Autorité scrute le patrimoine des élus](#)

La loi « relative à la transparence de la vie publique », promulguée en octobre 2013, a notamment mis en place l'obligation de déclaration de patrimoine et d'intérêts pour les parlementaires, les députés européens, les ministres, les membres des cabinets ministériels et collaborateurs du président de la République, les principaux élus locaux (conseillers généraux et régionaux, maires de communes de plus de 20 000

habitants, adjoints pour celles de plus de 100 000 habitants, etc.) et les dirigeants des entreprises publiques (dans lesquelles l'Etat est majoritaire).

Explorer : [les déclarations d'intérêts des élus](#)

En novembre, la HATVP avait déjà signalé au parquet de Paris le cas de trois députés UMP (Bernard Brochand, Lucien Degauchy et Bruno Sido) pour les mêmes motifs. Un mois auparavant, c'est le député UMP Gilles Carrez, élu du Val-de-Marne et président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, qui avait confirmé sur son blog qu'il était visé par une procédure pour une erreur dans sa déclaration d'assujettissement à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF).

<http://www.lindependant.fr/>

Panique bancaire : le scandale du blanchiment en Andorre place Banco Madrid au bord du gouffre

Le 16 mars à 10h28 par Sophie Babey/lindep.fr (avec Afp et ACN) | Mis à jour le 16 mars

Banco Madrid vient de déposer le bilan à la suite de retraits massifs opérés par ses clients en Espagne. A l'origine de cet élan de panique : le scandale qui est en train d'éclater autour de la gestion de la Banca Privada Andorra (BPA), qui aurait servi de base de blanchiment de l'argent des mafias russe et chinoise. Les bénéfices du trafic d'êtres humains auraient ainsi transité par l'Andorre avant d'être réinvestis aux Etats-Unis.

Ce lundi, la BPA a fermé les portes de son agence de Soldeu afin de limiter les retraits. Images ACN.cat

Ce lundi matin, on apprend de source judiciaire à Andorre-la-Vieille que Joan Pau Miquel Prats, un très haut responsable de la BPA, 4e banque d'Andorre, a été mis en examen et écroué pour blanchiment d'argent et liens avec la mafia chinoise. M. Miquel, directeur général de la BPA, avait été interpellé vendredi par la police. Il a été déféré dimanche devant un juge, au terme de ses 48 heures de garde à vue, qui l'a mis en examen et fait incarcérer.

Très peu d'informations ont été fournies sur le coeur du dossier, mais d'autres arrestations pourraient avoir lieu dans les jours à venir.

Ce lundi, la Banque d'Espagne annonce qu'une filiale privée de BPA, Banco Madrid, dépose le bilan. Dans un communiqué, Banco Madrid, qui appartient à 100% à la BPA, explique que les importants retraits de fonds de ces derniers jours - qui ont fait suite à l'ouverture de cette enquête à la BPA- ont conduit à la décision de dépôt de bilan. Ce mouvement de panique aurait en effet fortement détérioré la situation financière de Banco Madrid en affectant sa capacité à faire face à ses obligations.

Les nouveaux administrateurs de Banco Madrid, désignés par la Banque d'Espagne, ont donc décidé de faire appel au concours volontaire des créanciers et de suspendre toutes les opérations courantes de la banque tant que le juge ne se sera pas prononcé sur le processus de faillite.

"Je suis inquiet parce que j'ai ici les économies de toute une vie", confie un client de Banco Madrid à l'agence de presse catalane ACN.

Les avoirs des comptes clients de Banco Madrid sont sécurisés à hauteur de 100 000 euros par titulaire par le Fonds de Garantie de Dépôt des Etablissements de Crédit. Ils seront disponibles dès que possible, affirme la banque d'Espagne, en fonction des mesures qui seront prises.

Mais pour l'heure, la banque a limité les retraits à 2.500 euros par personne, par compte et par semaine.

Or, Banco Madrid est spécialisée dans la gestion de fortunes, avec quelque 15.000 clients privés et institutionnels en Espagne. Gestionnaire d'un total de 6 milliards d'actifs

Dans la principauté d'Andorre, l'Institut national andorran des finances (INAF), chargé de réguler et de superviser le secteur bancaire, a nommé il y a une semaine trois personnes pour diriger les affaires courantes de la BPA dont elle a destitué le conseil d'administration. Cette décision a été prise au vu des "*accusations de première importance*" portées par les Etats-Unis et dans le but de "*rassurer les clients et les investisseurs sur la solvabilité de la banque*", avait alors expliqué le chef du gouvernement andorran, Antoni Martí.

La mesure avait suivi une alerte du FinCEN (Financial Crimes Enforcement Network), organisme du Trésor américain chargé de lutter contre la délinquance financière, qui a désigné la BPA comme une "*source majeure d'inquiétude liée au blanchiment d'argent*". Selon le FinCEN, "*de hauts responsables corrompus de BPA, ainsi que des contrôles antiblanchiment trop lâches, ont fait de BPA un intermédiaire facile des blanchisseurs d'argent en vue de faire passer par le système financier américain les recettes tirées du crime organisé, de la corruption et du trafic d'êtres humains*".

Les opérations concernent des organisations criminelles en Russie et en Chine pour "*des centaines de millions de dollars*", selon l'organisme. Les autorités andorranes ont ordonné une enquête qui doit aboutir dans soixante jours, selon le gouvernement.

Cette tempête survient alors que l'Andorre **sort de nouvelles élections législatives fin février** et attend un nouveau gouvernement. Il ne devrait pas beaucoup changer puisque le parti d'Antoni Martí est resté majoritaire.

Outre l'Espagne, la BPA est présente au Panama, au Luxembourg, en Suisse et en Uruguay.

Six figures du Chavisme impliquées dans l'enquête pour blanchiment

Selon plusieurs médias espagnols, (et notamment **le site 20minutos** et **elmundo.es**) six ex-leaders du chavisme seraient visés par l'enquête pour blanchiment dont fait notamment l'objet le directeur général de la Banca Privada d'Andorra.



Parmi eux, trois vice-ministres du gouvernement de Chavez (dont Nervis Gerardo Villalobos, à l'Energie; Alcides Rondón à la Sécurité publique), un chef du renseignement (Carlos Luis Aguilera), un haut responsable d'une société pétrolière et un homme d'affaires lié à l'exécutif vénézuélien.

Selon **Transparence Internationale**, organisme de lutte contre la corruption, le Vénézuéla arrive en tête de la liste des pays les plus corrompus d'Amérique latine.